



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUELLES AIDES POUR MA MOBILITÉ ?

DÉAMBULATEUR, ROLLATOR
POUR BOUGER DEDANS, DEHORS, ET
CONTINUER À VIVRE SON QUOTIDIEN

**CHAUSSURES
THÉRAPEUTIQUES**
POUR ÊTRE STABLE, POUR CONTINUER
À MARCHER

CANNE
POUR SE DÉPLACER, SORTIR ET
ACCOMPAGNER SES DÉPLACEMENTS



Ces aides à la mobilité doivent être adaptées
à chaque situation individuelle et prescrites par un professionnel.
Elles permettent de retrouver une mobilité mieux assurée
et participent ainsi à réduire le risque de chute.

PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Mission plan antichute des personnes âgées
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
chuteseniors@sg.social.gouv.fr